



La profession d'**orthophoniste** fête aujourd'hui les **10 ans** de l'**élargissement** de son **décret** relatif aux

actes professionnels

et à l'

exercice de la profession

.

10 ans que les trois pôles de l'orthophonie ont été affirmés : prévention, évaluation, prise en charge par le traitement orthophonique.

10 ans que le rôle spécifique du diagnostic orthophonique est reconnu et confirmé. Le bilan orthophonique constitue en effet un examen spécifique permettant le diagnostic orthophonique. Il vient ainsi compléter le diagnostic médical. Il est l'acte fondateur de tout traitement orthophonique. Il comprend les objectifs et le plan de soins. Une fois l'indication d'orthophonie portée, l'orthophoniste décide de la suite à donner.

10 ans que la relation entre le médecin et l'orthophoniste est renforcée dans le sens d'un travail de complémentarité et d'information réciproque.

10 ans que l'orthophoniste propose des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organise ou y contribue.

10 ans que l'orthophoniste participe à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et des autres professionnels de la santé, de l'éducation ou du médico-social, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie.

10 ans que les actes de la vie quotidienne des orthophonistes tels que l'apprentissage des systèmes alternatifs ou augmentatifs de la communication, l'accompagnement parental, le maintien et l'adaptation des fonctions de communication dans les lésions dégénératives du vieillissement cérébral et bien d'autres encore ont été explicitement reconnus ou définis dans le décret d'actes.

10 ans que les orthophonistes exercent sous la forme de ce qu'on appelle aujourd'hui des pratiques avancées.

10 ans que la profession attend que la réforme des études et du cursus universitaire vienne compléter ce dispositif et ouvre la voie de la recherche en orthophonie.

La Fédération Nationale des Orthophonistes souhaite réaffirmer, en cette date d'anniversaire, sa volonté de voir reconnues les responsabilités des orthophonistes dans l'ensemble des actions de prévention, d'évaluation et de soin des troubles de la communication et du langage.

Plus d'informations sur www.fno.fr